

Le Communiqué du Conseil des Ministres du 24 janvier 2018

Le Président Macky SALL a réuni le Conseil des ministres, mercredi 24 janvier à 10 h, au Palais de la République.

Entamant sa communication autour du suivi interministériel et territorial renforcé de la campagne de commercialisation agricole, le Chef de l'Etat rappelle au Gouvernement l'importance primordiale qu'il accorde au déroulement optimal de la campagne, à la satisfaction des producteurs et de l'ensemble des acteurs publics et privés concernés.

Ainsi, le Président de la République invite le Premier Ministre à renforcer ce cadre.

Poursuivant sa communication autour de la consolidation du dialogue social dans le secteur de l'éducation, le Chef de l'Etat salue la tenue du Conseil interministériel d'évaluation des engagements vis-à-vis des syndicats d'enseignants et exhorte le Gouvernement, les acteurs de l'Education, à poursuivre les concertations régulières ainsi que le dialogue social permanent, en vue d'asseoir, un consensus durable, nécessaire au bon déroulement de l'année scolaire.

En effet, au regard du caractère stratégique de l'Education, le Chef de l'Etat réitère son engagement déterminé à assurer, aux élèves et à leurs enseignants, des conditions adéquates d'études et d'exercice, selon les capacités financières disponibles de l'Etat.

Cette option fondamentale, saluée par les partenaires du Sénégal, consolide la confiance de la communauté internationale en notre pays qui accueille le 02 février prochain, la 3ème Conférence sur la reconstitution des Fonds du Partenariat Mondial pour l'Education. Cette grande rencontre internationale, co - parrainée par le Sénégal et la France, verra la participation de plusieurs hautes personnalités, dont le Président Emmanuel Macron qui effectuera, en même temps, une visite officielle au Sénégal.

Par ailleurs, appréciant la prise en charge proactive et pragmatique des doléances des centrales syndicales par les différents départements ministériels, le Président de la République invite le Premier Ministre à tenir, dans la première quinzaine du mois de février 2018, une revue interministérielle des cahiers de doléances des centrales syndicales déposés en 2017 et à lui faire parvenir, dans les meilleurs délais, un rapport exhaustif sur l'état de leur prise en charge.

Le Président de la République a terminé sa communication sur son agenda diplomatique en informant le Conseil de sa participation, du 26 au 29 janvier 2018 à Addis Abeba, au 30ème Sommet de l'Union Africaine. Dans ce cadre, le Chef de l'Etat présidera notamment la Réunion du Comité d'Orientation du NEPAD et celle

consacrée au lancement du Comité des pays (C10) sur la promotion de l'éducation, de la science et de la technologie en Afrique.

Le Premier Ministre a axé sa communication sur le développement des infrastructures de transport et sur la visite du Grand-Duc de Luxembourg avant de rendre compte du suivi et de la coordination de l'activité gouvernementale.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural a fait un exposé exhaustif sur déroulement de la campagne de commercialisation de l'arachide 2017-2018.

Le Ministre de la Pêche et de l'Économie maritime a fait le point sur l'état d'avancement de la deuxième phase du Projet d'Infrastructures et d'Équipements maritimes (MIEP II).

Le Ministre auprès du Président de la République en charge du Suivi du Plan Sénégal Emergent a rendu compte de l'état d'avancement des différents projets et réformes.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le Conseil a adopté :

- Le projet de loi portant Code forestier.

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

- Monsieur Mbaye DIOP, Géographe-Urbaniste, précédemment Chef de la Division régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat de Kaolack, est nommé Directeur du Cadre de Vie et des Espaces Verts Urbains (DCVEVU), en remplacement de Monsieur Abdoul Aziz DIOP, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

- Docteur Djibril Sakhoba YANSANE, titulaire d'un Master en Management des Institutions de Santé de l'UCAS, précédemment en service à l'Établissement public de santé de niveau 1 de Mbour, est nommé Directeur de l'Établissement public de Santé de niveau 1 de Sédhiou, en remplacement de Monsieur Doudou DIOUF, appelé à d'autres fonctions ;

- Monsieur Babakar SENE, titulaire d'un Diplôme d'Études supérieures spécialisées en Économie de la Santé au CESAG, précédemment Chef du service administratif et financier de l'Établissement public de santé de niveau 1 de Mbour, est nommé Directeur de l'Établissement public de santé de niveau 1 de Kaffrine, en remplacement de Docteur Binta Diop BADIANE, appelée à d'autres fonctions ;

- Docteur Binta Diop BADIANE, diplômée en Gestion des Services de Santé et en Qualité hospitalière, précédemment Directeur de l'Établissement public de Santé de niveau 1 de Kaffrine, est nommée Directeur de l'Établissement public de Santé de niveau 1 Abdoul Aziz SY Dabakh de Tivaouane, en remplacement de Monsieur Abdoulaye FALL, appelé à d'autres fonctions ;
- Monsieur Abdoulaye FALL, titulaire d'un Master en Management des Établissements de Santé, précédemment Directeur de l'Établissement public de Santé de niveau 1 Abdoul Aziz SY Dabakh de Tivaouane, est nommé Directeur du Centre hospitalier régional la Paix de Ziguinchor, en remplacement de Monsieur Fadel SARR, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Le Secrétaire général du Gouvernement,

Porte-parole